

Code d'éthique à l'intention des bénévoles du PRISME-Québec

Version mai 2006

SOMMAIRE

1. Préambule

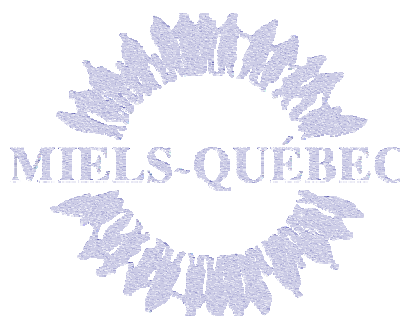
- 1.1. Objectif du code d'éthique
- 1.2. Description du PRISME
- 1.3. Valeurs prônées par le PRISME

2. Responsabilités morales des bénévoles envers les accompagnés et les participants

- 2.1. En accord avec le droit au respect
- 2.2. En accord avec le droit à la confidentialité
- 2.3. En accord avec le droit à des services accessibles et de qualité

3. Responsabilités morales des bénévoles envers PRISME

- 3.1. Respect de la mission et des objectifs du programme
- 3.2. Reconnaissance de la part des bénévoles de leur implication volontaire



Ce code d'éthique a été rendu possible grâce à la participation des bénévoles et des intervenants communautaires du PRISME.

Nous tenons à remercier le Regroupement des ressources communautaires en santé mentale de l'Estrie (RRCSME) pour leur aimable collaboration. La structure ainsi que certains titres proviennent de leur Code, version du 20 avril 2006.

1. Préambule

1.1. Objectif du code d'éthique

L'objectif de ce code d'éthique est de fournir des lignes directrices propres à la relation humaine, concernant l'accueil, l'accompagnement individuel, l'animation de groupes et la référence. Il décrit les droits des accompagnés et des participants ainsi que les responsabilités qu'ont les accompagnateurs et animateurs à leur égard et envers PRISME. De plus, ce code précise les attitudes générales à adopter lors des accompagnements individuels et lors des soirées de discussion. Ce document est un outil de référence servant à encadrer les accompagnateurs et les animateurs dans leurs actions. Il s'adresse aux accompagnateurs et animateurs ayant des interactions avec des accompagnés et/ou des participants.

1.2. Description du PRISME

PRISME signifie Programme de Référence, d'Information et de Soutien Masculin Entre pairs. C'est un programme de MIELS-Québec qui vise principalement la prévention du VIH/Sida et autres ITSS par la promotion de la santé globale des Hommes Ayant des Relations Affectives et Sexuelles avec d'Autres Hommes (HARASAH), qui ont ou peuvent avoir des comportements sexuels à risques. Il privilégie une approche d'accompagnement entre pairs dans les démarches individuelles ou de groupe, afin de répondre aux besoins plus spécifiques de ceux qui ont été mal ou non rejoints par d'autres services jusqu'à présent. Dans ce document, nous appelons « accompagnés » les hommes qui vivent une démarche individuelle avec un accompagnateur du PRISME, et « participants » les hommes qui se présentent aux soirées de discussion. Un accompagné peut-être ou non un participant, et les participants peuvent être ou non en suivi avec un accompagnateur. De plus, le terme « utilisateurs » désignera à la fois les accompagnés et les participants.

1.3. Valeurs prônées par le PRISME

- | | |
|---------------------------|---|
| 1.3.1. Gratuité : | PRISME est un service gratuit et confidentiel. |
| 1.3.2. Confiance : | L'équipe du PRISME veut contribuer à créer un climat empreint de support propice au questionnement de sorte que l'on atteigne un haut niveau de confiance. |
| 1.3.3. Autonomisation : | PRISME favorise la prise en charge des accompagnés et vise l'émergence d'agents multiplicateurs en terme de prévention. |
| 1.3.4. Aide entre pairs : | PRISME promulgue l'aide naturelle et le support entre personnes ayant des vécus similaires et croit au potentiel aidant de ce type d'approche. |
| 1.3.5. Respect : | PRISME implique : un partage d'expérience de vie, le respect des limites de chacun, une ouverture d'esprit envers les différentes orientations sexuelles et un climat chaleureux. |
| 1.3.6. Santé : | PRISME fait la promotion de la santé physique et psychologique. Le programme est un outil de prévention des ITSS et du VIH/SIDA. |

2. Responsabilités morales des bénévoles envers les accompagnés et les participants

2.1. Droit au respect

Les utilisateurs des services de PRISME ont le droit au respect de leur intégrité, leur orientation sexuelle, leurs comportements sexuels, leur anonymat, leur capacité à changer, leur opinion, et leurs besoins. Conséquemment, en accord avec le droit au respect, les bénévoles de PRISME s'engagent à :

2.1.1. considérer l'utilisateur comme leur égal en tout temps.

2.1.2. ne faire aucune discrimination quant à la race, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la langue et l'orientation sexuelle.

2.1.3. reconnaître que l'expérience des utilisateurs est unique et qu'elle mérite d'être reconnue et validée comme telle.

2.1.4. respecter la personne même s'ils ne sont pas en accord avec certains de ses comportements.

2.1.5. refuser toute séduction, relation amicale ou sexuelle avec les utilisateurs, leur partenaire ou les membres de leur famille.

2.1.6. à ne pas contracter de lien économique quel qu'il soit avec les utilisateurs.

2.2. Droit à la confidentialité

Les utilisateurs des services de PRISME ont le droit de recevoir des services anonymes et confidentiels. Conséquemment, en accord avec le droit à la confidentialité, les bénévoles de PRISME s'engagent à :

2.2.1. obtenir l'autorisation écrite de PRISME avant d'utiliser des informations concernant l'utilisateur dans des projets de recherche ou tout autre projet hors des activités du PRISME.

2.2.2. garder confidentielles toutes informations, révélations et confidences faites par l'accompagné et les participants lors des rencontres et à divulguer celles-ci seulement avec l'intervenant communautaire lorsque cela est nécessaire dans le cadre de la supervision.

2.2.3. partager son expérience avec l'équipe de PRISME tout en s'assurant qu'il garde ses exemples anonymes.

2.3. Droit à des services accessibles et de qualité

Les utilisateurs des services de PRISME ont le droit de recevoir des services accessibles et de qualité. Conséquemment, les bénévoles de PRISME s'engagent à :

- 2.3.1. répondre en tout temps aux demandes des utilisateurs avec courtoisie et attention.
- 2.3.2. veiller aux meilleurs intérêts des utilisateurs.
- 2.3.3. reconnaître que les accompagnés ont les ressources personnelles pour cheminer et à refléter aux accompagnés leur responsabilité.
- 2.3.4. tenter de résoudre rapidement tout conflit avec les utilisateurs et se questionner sur les causes du conflit. Les bénévoles s'engagent aussi à mentionner toute situation conflictuelle avec des utilisateurs à l'intervenant communautaire.
- 2.3.5. mettre fin à l'accompagnement si un lien amical ou amoureux se développe entre eux et un accompagné, que ce lien soit réciproque ou non. Les bénévoles doivent aussi s'assurer de faire un suivi avec l'intervenant communautaire pour que celui-ci trouve un autre accompagnateur.
- 2.3.6. communiquer avec l'intervenant s'ils doivent se retirer d'un accompagnement, peu importe la raison.
- 2.3.7. tenir compte de leurs limites, de leurs compétences et des moyens dont ils disposent. Ainsi, les bénévoles n'offrent que les services pour lesquels ils sont qualifiés et ils doivent référer l'accompagné vers les ressources appropriées à ses besoins.
- 2.3.8. être responsable de la qualité et du sérieux des services qu'ils offrent.
- 2.3.9. maintenir leur intégrité et leur objectivité.



3. Responsabilités morales envers PRISME

3.1. *Respect de la mission et des objectifs du programme*

- 3.1.1. Les bénévoles s'engagent à respecter le code d'éthique de PRISME car ils réalisent que la violation de celui-ci peut placer les utilisateurs, les bénévoles et les employés dans des situations conflictuelles en plus de nuire à la crédibilité du programme.
- 3.1.2. Les bénévoles doivent protéger leur santé mentale et physique. Le PRISME les soutiendra dans ce sens par l'entremise de l'intervenant communautaire ou toute autre personne désignée par celui-ci.
- 3.1.3. Les bénévoles doivent participer aux réunions d'équipe et respecter les décisions prises par leurs coéquipiers et l'intervenant.
- 3.1.4. Les bénévoles s'engagent à suivre de la formation continue afin de s'outiller ou de se mettre à jour sur des thèmes touchant les HARASAH.
- 3.1.5. Les bénévoles ne peuvent pas parler publiquement au nom du PRISME et ne peuvent engager la responsabilité du programme sans l'autorisation écrite des instances décisionnelles du programme.
- 3.1.6. Au statut de bénévole du PRISME sont liés des devoirs et une solidarité envers celui-ci. Les bénévoles s'engagent donc à soumettre tout litige, conflit ou critique à l'intervenant responsable ou à la coordination des liaisons avec les communautés (prévention) de MIELS-Québec.

3.2. *Reconnaissance de la part des bénévoles de leur implication volontaire*

- 3.2.1. Les bénévoles choisissent de faire de l'accompagnement ou de l'animation sur une base volontaire. Ils peuvent se retirer à tout moment de leurs engagements sans justification. On s'attend cependant à ce que les bénévoles fassent preuve de bonne foi et qu'ils avertissent le responsable du PRISME dans les plus brefs délais.
- 3.2.2. Les bénévoles reconnaissent que des personnes comptent sur eux pour assurer les tâches qu'ils acceptent et ils assument donc les responsabilités qui en découlent.
- 3.2.3. Pour toute autre situation non répertoriée dans ce code, les bénévoles s'engagent à en discuter avec l'intervenant communautaire et à appliquer les solutions entendues avec lui.
- 3.2.4. Le non respect des articles de ce code peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à la suspension. Les sanctions seront prises par l'intervenant communautaire qui pourrait, au besoin, consulter d'autres membres de l'équipe du PRISME ou la coordination de MIELS-Québec.

**PROJET DE RÉFÉRENCE, D'INFORMATION ET
DE SOUTIEN MASCULIN ENTRE PAIRS**

281, Chemin Sainte-Foy
Québec Qc G1R 1T5

Téléphone : (418) 649-1232
Télécopieur : (418) 649-1256

"Agir c'est la vie"



ENGAGEMENT ENVERS PRISME ACCEPTATION DU CODE D'ÉTHIQUE DES BÉNÉVOLES DU PRISME-QUÉBEC

Coordonnées

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal:

Téléphone-domicile :

Téléphone-travail :

Courriel :

Code d'accompagnateur :



Par la présente signature, je m'engage à respecter le code d'éthique du PRISME, tel que formulé dans celui-ci et je suis conscient des obligations et des devoirs que cela implique.

Date :

Signature :